

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

**ARRETE PERMANENT PORTANT REGLEMENTATION SUR LA MISE EN
PLACE D'UN PANNEAU « STOP »
CHEMIN CITE LLOBET
N°2020_ARR_0787**

**Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice – Président du Conseil Départemental de
Tarn-et-Garonne,**

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1
à L 2213-6-1,

CONSIDERANT qu'en raison d'un manque de visibilité à l'intersection entre le
chemin Cité Llobet et le chemin de Lavalette et par mesure de sécurité publique, il convient
de réglementer la circulation sur le chemin cité Llobet,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, un panneau STOP de
type AB4, sera mis en place chemin Cité Llobet à son intersection avec le chemin de
Lavalette.

ARTICLE 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers, par une
signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle -
quatrième partie - signalisation de prescription - appropriée sera mise en place par les
Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police
- Les Services Techniques Municipaux.
- Le Service de la Surveillance de la Voie Publique



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenue de l'envoi en
Sous-Préfecture le 22/12/2020 et de
la notification le 23/12/2020
POUR LE MAIRE

Castelsarrasin, le 21 décembre 2020.



LE MAIRE,
J.-Ph. BESIERS.

15/12/2020

Castelsarrasin, Occitanie

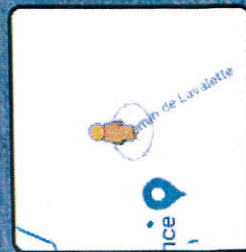


Street View

~ (1270x831)



Google



Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 082-218200335-20201221-2020_ARR_0787-AR